



Séance officielle du Conseil Général du 15 septembre 2006 Principales déclarations du mouvement Cap sur l'Avenir

Après avoir ouvert la séance à 15h00, le Président annonce qu'il y aura un ordre du jour complémentaire. Trois dossiers ont été déposés sur table ou envoyés aux conseillers de « Cap sur l'Avenir » quelques heures avant le début de la séance.

Si le dossier de travaux urgents pour le maintien en service des infrastructures portuaires de Miquelon est légitime, les deux autres dossiers auraient mérité une plus grande attention :

- Demande d'extension du plateau continental au large des côtes de Saint-Pierre et Miquelon ;
- Consultation des électeurs de l'archipel sur des questions concernant la modification du statut de l'archipel.

Annick GIRARDIN, fait savoir au Président qu'elle estime cette méthode incorrecte et ne permet pas un travail sérieux. Il est anormal que pour des dossiers aussi importants le travail soit fait dans l'urgence, sans discussion préalable et sans donner aux conseillers le temps de correctement étudier leurs dossiers ou de consulter leur groupe politique.

Si pour elle la position sur le dossier du plateau continental ne posait pas de problème - cette question fait l'unanimité - il n'en va pas de même pour le dossier concernant les modifications du statut de l'archipel.

Plateau continental : « *Il est évident que sur ce dossier qui conditionne l'avenir économique de l'archipel, tout doit être mis en œuvre pour tenter de persuader le gouvernement de défendre les intérêts de Saint-pierre et Miquelon, les intérêts de la France, face au Canada.*

Nous devons nous battre ensemble et sans aucune divergence, la cause le nécessite. Mais si le mouvement Cap sur l'Avenir est prêt à se battre aux côtés de tous les politiques et sociaux professionnels pour que la France ne sacrifie pas à nouveau l'archipel au profit de ses bonnes relations avec notre voisin, nous sommes également conscients aujourd'hui - malgré les paroles rassurantes du Député affirmant le soutien du Premier Ministre ou du Ministre de l'Outre-mer - de la passivité et l'inertie du gouvernement. Il faut également savoir que le Quai d'Orsay n'est pas de notre côté et qu'il faudra jouer serré. L'argumentaire juridique commandé par le Conseil Général est une bonne chose, il démontre notre détermination, mais ce ne sera pas suffisant. »

Espérons que personne ne voudra jouer perso sur ce dossier au risque de se « planter » et de « planter » l'archipel.

Annick Girardin a bien évidemment voté pour la proposition de délibération qui consiste à obtenir des réponses fermes du gouvernement avant la fin de l'année.

Consultation des électeurs : Notre groupe a maintes fois répété que pour lui il ne devait pas y avoir modification du statut de l'archipel sans consultation de la population. Par contre, pourquoi avoir décidé arbitrairement que deux questions uniquement seraient posées à la population, alors qu'en Mai dernier, lors de l'entretien entre les conseillers généraux de notre mouvement et le Président et la vice-Présidente du Conseil Général, il avait été convenu de se revoir pour convenir ensemble (avec les autres groupes politiques et instances locales) de la manière de procéder.

La liste unique : Nous sommes pour la liste unique, nous l'avons suffisamment exposé, mais une « vraie » liste unique de 19 conseillers généraux de l'Archipel, sans quota prédéfini pour une commune ou pour une autre. Un système clair, simple et compréhensible par tous.

Nous sommes également pour une représentation plus forte de l'opposition au sein de l'assemblée et ce en modifiant le mode de répartition des sièges de la façon suivante :
Prime de 25 % (arrondi à 5 sièges) pour la liste majoritaire (au lieu de 50 % dans le système actuel);

Le reste des sièges (soit 14) à la proportionnelle.

Ce système permettrait une meilleure représentation de l'opposition (donc plus de démocratie) tout en assurant à la liste majoritaire une majorité stable et claire.

Dans le cas de figure d'une élection à 51% / 49%, la liste majoritaire obtiendrait 12 sièges sur 19 (5 + 7) et l'opposition 7 sièges. Dans le cas d'un 66% / 34%, la liste arrivée en tête obtiendrait 14 sièges (5 + 9) et l'opposition 5 sièges.

Le choix imposé aujourd'hui et un habillage « électoraliste » pour tenter de faire croire à un élan démocratique de la part d'Archipel Demain. Or, rien n'est encore précisé sur les modalités de vote et de partage des sièges. On nous indique qu'il s'agira de calquer le modèle des élections régionales. Il faut savoir que c'est le modèle le plus mal compris des français, il est confus et satisfait rarement les électeurs qui n'y trouvent pas leur compte. De plus, la question est mal rédigée, l'exposé peu clair et incomplet.

Nous sommes de fervents défenseurs d'une « vraie liste unique ».

L'urbanisme : Sur ce dossier nous pensons qu'il faut certes instaurer deux niveaux de responsabilité et partager les compétences entre les Mairies et le Conseil Général. Mais attention, il faut avoir prévu dans le même temps le transfert de moyens humains et financiers aux communes ou encore la mise à disposition des services de l'Équipement au bénéfice de ces mêmes communes. Ce serait irresponsable de faire autrement !

De plus, la notion de « progressif » nous semble pour le moins floue.

Là encore la question est mal rédigée, pas suffisamment directe.

Pour donner son avis la population a besoin que les questions soient claires et précises, que les explications soient compréhensibles et les conséquences bien définies. Il n'est pas question de dire aux électeurs votez et nous compléterons ensuite le sens des questions, les modalités d'actions et la manière dont les choses évolueront.

Cette consultation devrait se dérouler dans l'archipel le 4 octobre prochain.

I - RATIFICATION DE DELIBERATION PRISE EN BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Une des délibérations proposées pose un problème de légalité, pour la troisième fois Annick Girardin le signale au Président.

« Nous ratifierons, Monsieur le Président, les délibérations proposées à l'exception de la n°74-06, relative aux frais de déplacement des membres du Conseil Général, qui instaure un remboursement des frais de transport et de séjour sous la forme d'une prise en charge aux « frais réels ».

Comme je vous l'avais déjà indiqué par deux fois, le Conseil Général en votant cette délibération se met volontairement dans l'illégalité.

Cette délibération n'est pas conforme à la loi 92-108 du 3 février 1992 et aux décrets qui ont suivi tant en 92, qu'en 2005, et je regrette encore une fois que les services de la Préfecture « Contrôle de la Légalité » ou encore de la Trésorerie Générale ne vous l'aient toujours pas signalé.

Vous comprendrez donc que nous voterons CONTRE cette dernière délibération. »

Pour mémoire voici la déclaration d'Annick GIRARDIN sur ce même sujet lors de la séance du 11 juillet dernier.

II – BUDGET 2006 - REDRESSEMENT BUDGETAIRE

1. Convention financière pour la réalisation de la Maison de Retraite au sein du Centre Hospitalier François Dunan

Notre mouvement a souhaité à cette occasion signaler son inquiétude et ses craintes sur le dossier de construction du nouvel hôpital de saint-Pierre.

« Nous comprenons, Monsieur le Président et nous partageons l'idée qu'il est inutile de conserver des reports de crédits ou d'en engager de nouveaux dans des opérations qui, nous le savons pertinemment, sont reportées.

En effet, la construction de la Maison de Retraite est liée au projet de construction du nouvel hôpital qui prend un retard grandissant.

Un retard, Monsieur le Président, qui, vous le comprendrez, inquiète énormément le personnel hospitalier, les politiques que nous sommes, mais également la population de l'archipel.

En juillet dernier, lors d'une séance officielle ici même, je vous faisais part de mon inquiétude quant au devenir du projet de construction de cet hôpital dans sa configuration

architecturale actuelle sur le quartier des Graves. Je vous signalais également le fait que le budget n'était toujours pas bouclé.

Vous m'avez répondu alors que les choses suivaient leurs cours et que les marchés seraient sans doute attribués sous peu par la commission des marchés publics de l'hôpital.

Or, aujourd'hui mes craintes se révèlent être des faits. Le projet semble remis en cause, tout du moins dans sa superficie, occasionnant des retards énormes.

Il est évident que le projet de construction ne débutera pas en 2006, tel que l'échéancier de travaux le prévoyait.

*Nous voterons **POUR** cette délibération qui prévoit que l'opération « Maison de Retraite » soit programmée financièrement non plus de 2005 à 2010 mais de 2007 à 2012. »*

Le Président précise qu'il est en effet question de recadrer le projet, mais que cette question est prévue être abordée collectivement lors du prochain conseil d'administration du centre hospitalier François Dunan. Il affirme que l'Etat (ministère de la santé) ne remet pas en cause le projet de construction et que celle-ci devrait démarrer en 2007.

Notre mouvement reste toutefois très inquiet.

2 . Budget 2006 - Mesures de redressement budgétaire

Suite à l'**avis de la Chambre Régionale des Comptes** (procédure de redressement budgétaire du compte administratif 2005 et du Budget primitif 2006 du Conseil Général, que vous pouvez consulter sur le compte rendu de la séance du 11 juillet), le Président du Conseil Général faisait ses propositions.

Globalement, nous avons approuvé les propositions présentées, en réponse aux mesures de redressement budgétaire proposées.

Toutefois nous avons posé une série de questions :

- « *vous indiquez des engagements, pris par l'équipe précédente en matière de dépenses de personnel, pour un montant de 90 000 Euros.
Quels sont ces engagements ?*

Réponse : Il s'agit de quatre postes créés par l'équipe précédente à la veille de leur départ du conseil général, les services concernés sont cités.

- *Vous parlez de la création d'un pôle halieutique avec un besoin financier immédiat de 50 000 Euros. Sans porter aucun jugement nous aimerions en savoir un peu plus sur cette structure.
Quel est ce nouvel organe ?
De qui est-il constitué ?
Quelles sont ses missions ?
Pourquoi ce besoin de 50 000 Euros immédiatement ?
Le milieu professionnel semble inquiet et nous a alerté sur un recrutement de techniciens déjà programmé pour cette structure.
Qu'en est-il exactement, Monsieur le Président ? »*

Réponse : Cette structure qui n'est pas encore créée devrait prendre la forme juridique d'une association et avoir pour mission la réalisation d'études et de programmes de recherche dans le domaine halieutique. Il est également question de commercialisation et d'un partenariat avec le port de Boulogne. Des projets qui seront menés avec le concours d'OFIMER et de l'ODEADOM.

Quant au recrutement, seule une entreprise était présente sur l'archipel et disposait des compétences requises pour ce type de travail.

« Concernant les crédits que vous nous proposez d'annuler, nous avons besoin de deux confirmations ou explications.

L'opération « Canal de l'Etang Franche » est-elle terminée ? Et les risques de débordement sont-ils désormais écartés ?

La surveillance des lieux prévenant tout nouvel incident, est-elle organisée ? »

Réponse : Opération terminée, pas d'information sur la surveillance du canal.

L'annulation des 161 125,06 Euros concernant des opérations d'eau et d'assainissement s'explique par quels éléments ? »

Réponse : L'opération est terminée, il s'agit de crédits pouvant être annulés sans conséquences.

III – DELIBERATIONS REGLEMENTAIRE ET BUDGETAIRE

1 - Cession de parts sociales du Conseil Général détenues sur les comptes du Crédit Saint-Pierrais.

Notre mouvement réuni le mercredi 13 septembre avait exprimé ses craintes à ce sujet aux conseillers généraux Yannick Cambray et Annick Girardin.

La déclaration en séance reprend cette inquiétude commune : *« nous estimons comme vous que si le Conseil Général n'a plus sa place au sein du conseil d'administration de la banque locale « le Crédit Saint-Pierrais », alors qu'il en est actionnaire, fait perdre tout sens et intérêt à la chose.*

En avril 2005, le Conseil Général a été remplacé au sein du Conseil d'Administration, après que la Banque de France, comme les actionnaires locaux ont exprimé le fait qu'il n'était pas souhaitable qu'une collectivité soit membre du CA, voir détenteur de parts sociales dans une banque. Discutable à notre sens, mais c'est un fait.

Dans ces conditions, nous ne sommes absolument pas contre le fait de vendre les 3000 parts sociales du Crédit Saint-Pierrais détenues par le Conseil Général. D'autant plus que le bénéfice de l'opération qui se monte à près de 700 000 Euros (si l'on prend capital + réserve, nous sommes à 231,13 Euros la part), permettra à notre collectivité de réinvestir cette somme dans des projets en attente, notamment des projets économiques.

Mais pour nous, le débat ici n'est pas la question de la vente ou non des parts du Conseil Général, mais doit être déplacé au profit d'une autre question :

Qui est en mesure d'acheter ces parts aujourd'hui ?

L'un des preneurs potentiels, on le sait, se trouve être le groupe de la financière « Océor » qui, avec 47% des parts déjà détenu, deviendrait par cette opération majoritaire du Crédit Saint-Pierrais.

La financière « Océor » est déjà, chacun le sait, actionnaire principal de la Banque des Iles (98%).

Le danger est grand, à notre avis, qu'il n'y ait qu'un seul décideur sur le marché bancaire local. L'intervention médiatique du président du CA d'Océor sur le plateau télé, il y a quelques jours, n'a fait que renforcer notre inquiétude.

Nous n'avons absolument rien contre la financière « Océor », Yannick Cambray et moi-même sommes d'ailleurs clients de la Banque des Iles ; mais nous estimons que ce débat doit s'instaurer au sein de cette assemblée et que chacun des conseillers généraux doit donner son avis, et ce, au-delà de nos clivages politiques.

Il est ici question de l'avenir économique de l'archipel, les entreprises comme les particuliers sont inquiets des conséquences. Certains pensant que ça serait la porte ouverte aux hausses tarifaires voire à des réductions de personnel. »

Un échange entre le Président et Annick Girardin s'instaure, mais n'apporte pas de réponse claire. Malgré l'invitation directe à la discussion, aucun autre conseiller général ne s'est exprimé. Aussi Annick Girardin estime plus prudent de s'abstenir sur le vote de la délibération même si le Président a confirmé son souhait de vendre les parts en priorité aux actionnaires locaux.

Les conseillers généraux de la majorité et Stéphane COSTE décident de donner au Président mandat pour négocier la vente des parts sociales du « CSP ». Nous ne pouvons maintenant qu'observer la suite.

2- Révision de la réglementation relative aux bourses d'étude (revalorisation)

La revalorisation du montant des bourses d'études devenant une nécessité, celui-ci n'ayant pas connu d'augmentation depuis des années. Le mouvement Cap sur l'Avenir avait fait sur cette question une proposition détaillée aux étudiants de l'archipel dans le cadre des cantonales 2006.

Déclaration d'Annick GIRARDIN : « Nous validerons les changements de rédaction proposés dans le règlement et l'augmentation de 45 euros.

Toutefois, nous aimerions que les membres de ce conseil entendent notre argumentation sur la non-justification aujourd'hui du maintien des deux catégories de bourses d'études (dites A et B).

En effet, l'évolution du mode de vie des scolaires et des étudiants en Métropole fait que les charges d'un étudiant sont souvent moins élevées que celles d'un scolaire, de plus les avantages donnés à un étudiant sont plus intéressants (tarifs étudiant, APL...).

Par exemple, un élève hébergé en internat a nécessairement besoin d'une famille d'accueil pour la fin de semaine, d'où un coût non négligeable pour lui ou sa famille et qui peut approcher les 100 euros par semaine.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Président, que les catégories A et B ne fassent plus qu'une et que le montant soit identique à savoir : 450 Euros par mois.

Pour nous, la bourse est là essentiellement pour aider à l'hébergement et à la restauration du jeune et dans ce cas une différence ne s'explique pas.

Certes une différence dans le statut entre « étudiant » et « collégien » doit être maintenu, celle-ci peut se faire au travers des primes et indemnités.

En matière d'équipement, l'aide pourrait être de 106 Euros pour un scolaire et 156 Euros pour un étudiant.

Quant à l'indemnité annuelle, nous proposons 300 Euros pour le scolaire et 500 Euros pour l'étudiant.

Nous proposons également qu'un fonds social d'intervention en faveur des boursiers de l'archipel soit mis en place pour répondre aux quelques cas de jeunes en grandes difficultés financières.

Ces propositions travaillées avec un groupe d'étudiants pourraient être approuvées aujourd'hui par l'assemblée si elles faisaient l'unanimité. »

Le Président n'a pas souhaité prendre en compte notre proposition et a maintenu sa délibération initiale. Un regret fort de notre mouvement qui aurait aimé faire davantage sur cette question.

3- Renouveau de la mission de développement économique et de diversification des activités de l'archipel confiée à la SODEPAR

Déclaration : « Concernant la « SODEPAR », une première demande, Monsieur le Président, nous avons pendant ces 6 dernières années demandé les bilans tant financiers que d'activité de cette société, sans jamais les obtenir.

Vous serait-il possible de nous faire parvenir, très vite, le bilan 2005 qui vous a sans doute été remis ?

Sur cette société d'économie mixte, je pense que nos deux groupes avaient une vision convergente tant sur les missions que sur les objectifs à lui confier et nous souhaitons tous également que cette nébuleuse soit enfin transparente dans sa gestion et qu'elle obtienne des résultats concrets.

C'est pourquoi dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec le contenu du contrat proposé et si à première vue l'investissement est conséquent, 914 000 Euros (soit presque 3% du budget de fonctionnement du Conseil Général), il doit être à la hauteur des ambitions que nous avons pour l'archipel.

Par contre, il oblige - et nous y serons vigilants - à des résultats mesurables et concrets rapidement.

Une dernière remarque :

Cap sur l'Avenir et Archipel Demain partageaient également l'idée que les services de l'Équipement reprennent toute leur place dans les actions d'aménagement du territoire et j'espère que cette position est toujours d'actualité.

Concernant le recrutement d'un directeur général, des appels à candidature ont-ils déjà été faits ?

Quelqu'un est-il déjà pressenti ?

Est-ce véritablement le besoin premier en matière de moyens humains à satisfaire ?

Cela oblige-t-il une redistribution des fonctions de chacun au sein de l'organigramme de la société ? »

4- Projet de Budget Supplémentaire 2006

Le budget supplémentaire présenté par la majorité s'élève à 19 063 656,52 Euros en dépenses et en recettes, dont 12 961 447,64 Euros en investissement et 6 102 208,88 Euros en fonctionnement.

Notre groupe s'est abstenu sur le vote de ce budget et à fait les remarques suivantes :

Chapitre 904 : Equipement sanitaire et social ;

Le vote de ce chapitre a permis d'évoquer le projet de maison de retraite de Miquelon. Notre groupe a souligné le ridicule de la situation : un bâtiment entièrement terminé (ou presque) et qui reste vide faute d'organisation. Nous avons également demandé où en était la réflexion sur le fonctionnement de cette structure ? Pas d'autres conseillers ne se sont exprimés sur cette question même pas les conseillers de Miquelon !

Chapitre 905 : Transport et Communication ;

Le crédit prévu de 105 000 Euros pour la démolition du bâtiment « Guérin » situé sur le quai en eau profonde nous semblait un peu excessif.

Chapitre 907 : Equipement Rural ;

Ce chapitre fut l'occasion d'un échange entre le Président et Annick Girardin sur l'avancement du dossier traitement des déchets. Un dossier classé prioritaire pendant la campagne par notre mouvement. Nous ne sommes pas satisfaits de l'avancé de ce dossier, même si Monsieur Artano se veut rassurant sur son évolution. Pour lui les choses s'organisent. Une mission de l'ADEM se rendra sur l'archipel à la demande de l'Etat en octobre prochain, pour réaliser un diagnostic qui devrait permettre de mieux envisager les suites et leur forme. La Mairie de son côté semble s'être portée volontaire pour être le maître d'ouvrage de la mise en place du schéma.

Chapitre 914 : Programme pour autres Tiers ;

Deux aides financières importantes ont été prévues dans le cadre de ce budget supplémentaire 2006, pour des entreprises d'aquaculture et de pêche.

L'une à la société « EDC » d'un montant de 450 000 euros et l'autre au bénéfice des « Nouvelles pêcheries » pour 95 000 euros.

Si ces aides ne sont pas des surprises (médiatisation oblige) et si nous n'y sommes pas obligatoirement opposés, nous aurions aimé voir ces propositions d'inscription de crédits étayées de dossiers facilitant l'analyse et la compréhension des difficultés que rencontrent les sociétés et les propositions qu'elles font pour les résorber dans l'avenir. Nous regrettons que pour une analyse approfondie nous ne disposions pas des comptes d'exploitation de ces Sociétés, afin de mieux appréhender et cerner les situations de celles-ci.

Oui, la médiatisation de la dernière crise de ce secteur a été forte, mais elle ne peut en aucun cas se substituer au bon fonctionnement des institutions et à l'exercice de la démocratie qui oblige le conseil général à fournir aux conseillers généraux un minimum d'informations et d'outils permettant l'aide à la décision.

Il y a un an, les deux groupes de l'opposition « Archipel Demain » et « Cap sur l'Avenir » refusèrent de voter la proposition du Président Plantegenest pour l'attribution d'une aide exceptionnelle de 125 000 euros à la société « Les Nouvelles Pêcheries » pour l'exportation de ses produits vers le marché Nord-Américain. Nous avons évoqué alors un déficit d'information compte tenu de la dépense importante en jeu pour la Collectivité.

Ici la dépense est encore plus élevée et c'est « Archipel Demain » qui est aujourd'hui aux commandes de la Collectivité. On ne peut que constater que si les personnes ont changé, les modes de fonctionnement sont par contre restés les mêmes. Ce qu'Archipel Demain critiquait hier, ils le reproduisent aujourd'hui. Par facilité, par manque de temps, par négligence, par mépris de l'opposition ?!!

A l'inverse, Cap sur l'Avenir reste fidèle à ses convictions ! Nous avons gardé le sens du travail bien fait et nous aimons prendre des positions en toute conscience et en toute transparence.

Une dernière remarque d'Annick Girardin sur ce budget : le regret de ne pas y voir figurer nos propositions d'aide aux ménages pour lutter contre la montée du prix du fioul domestique, par des mesures de réduction de la consommation. Des propositions faites en séance par notre mouvement en juillet dernier. L'hiver approche et sera très dur encore une fois pour bons nombres d'entre nous.

Proposition du mouvement déposé le 11 juillet 2006 :

« Le pouvoir d'achat des habitants de l'archipel se dégrade de mois en mois et avec la hausse vertigineuse du prix du baril de pétrole (celui-ci vient d'atteindre un nouveau sommet sur le marché international à 75 \$ US le baril !) on peut malheureusement craindre une nouvelle flambée du prix du fioul domestique dans les mois à venir.

Gouverner c'est prévoir. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous aimerions que soient actées dans le prochain Budget Supplémentaire de notre collectivité, deux mesures nouvelles afin d'anticiper les hausses prévisibles.

Nos propositions ont pour but de favoriser la réduction de la consommation des ménages car nous estimons qu'il vaut mieux aider les gens à réduire leur consommation de fioul plutôt que de verser des aides à la consommation qui ne touchent qu'un certain public et qui ne font que reculer le problème sans y apporter de solution durable.

Nous aimerions donc que le Conseil Général mette en place deux aides substantielles :

- la première concernerait la création d'une aide à l'isolation des résidences principales ;

- la seconde favoriserait le changement des fournaies nord américaines pour des fournaies françaises, la consommation de ces dernières représente une économie d'énergie de 30% (de fioul).

Vous noterez que ces deux mesures, outre l'intérêt qu'elles représentent pour réduire la facture de « chauffage » des ménages, auraient un impact direct sur l'activité économique de l'archipel tant au niveau du commerce qu'au niveau de l'activité de certaines petites entreprises, et donc de l'emploi. »

Force est de constater qu'on ne nous a pas entendu, alors que le Conseil Général avait tout l'été pour se pencher sur la question et réfléchir aux mesures à prendre. Au lieu de ça, il faudra encore une fois gérer une situation de crise qui ne manquera pas de se renouveler cet hiver.

IV - CESSIION DE TERRAIN

Cession de deux terrains sur la Commune de Miquelon-Langlade à Monsieur Jean-Luc DETCHEVERRY et à Monsieur Mario BOISSEL.

Déclaration : « La vente de ces deux parcelles ne semblent pas à première vue poser de problèmes particuliers puisqu'il s'agit de terrains qui ne peuvent être revendus que par les propriétaires des terrains adjacents que sont Messieursr DETCHEVERRY et BOISSEL.

Toutefois, je vous rappelle qu' « Archipel Demain » et « Cap sur l'Avenir » avaient déposé une motion commune, il y a 3 ans au Conseil Général pour demander à ce que la gestion domaniale se pratique de manière différente et que de nouvelles méthodes soient mises en place rapidement.

Méthodes d'ailleurs que nous avons largement explicité dans cette motion avec comme objectif principal : que l'intérêt général prévale sur les intérêts particuliers.

Il était question de transparence, d'équité, de publication, de tarification...

Pourquoi ces deux terrains mis en vente aujourd'hui et pourquoi pas d'autres ?

Nous savons que tout ne peut pas se faire en quelques jours, nous voterons ces cessions de terrains, mais sans la mise en place de nouvelles règles approuvées en séance officielle, nous nous abstiendrons sur tout autre vente, voir sur tout autre décision en matière domaniale lors des séances à venir. »

Le Président, sur ces questions domaniales, a précisé qu'il avait installé un statu quo et qu'aucune vente ne se fera dans l'immédiat. Si ces deux terrains sont présentés aujourd'hui aux Conseillers Généraux, c'est qu'ils avaient été accordés par l'équipe précédente.

V – CONTRAT DE PLAN

1 – Avenant n°4 au Contrat de Plan Etat – Collectivité Territoriale – Période 2000/2006

Le vote de cet avenant ne posait aucun problème. En effet il convient de réaliser le plus possible d'opérations dans le cadre de ce 4^{ème} contrat de plan. Comme dans l'exposé le Président parlait de deux projets actuellement en attente en matière de valorisation du potentiel touristique, il lui a été demandé de les citer. Il s'agissait d'aider financièrement le projet de création d'un gîte à Langlade et des travaux de rénovation d'une maison de pension à Saint-Pierre.

Puisque le sujet s'y rapportait, Annick Girardin a souhaité interpeller le Président sur le schéma de développement touristique :

« Par ailleurs un schéma de développement touristique a été présenté, il y a quelques jours au ministre Léon Bertrand et dans un premier temps aux professionnels locaux du tourisme. Il est étonnant que celui-ci n'ait pas été approuvé précédemment par le Conseil Général en séance officielle, ou si vous étiez pris par le temps, tout du moins présenté aujourd'hui. »

En d'autres temps « Archipel Demain » était pourtant bien prompt à monter au créneau aux côtés de « Cap sur l'Avenir » pour dénoncer l'absence de transparence et de démocratie. Il se trouve que même certains des conseillers de la majorité ne sont pas informés du contenu de ce schéma ! La chose étant aujourd'hui faite, Annick Girardin a demandé à ce que les conseillers de l'opposition soient rapidement destinataires de ce document.

VI – DELIBERATIONS DIVERSES

1- Zone d'intervention foncière – Saint-Pierre

La Création d'une zone d'intervention foncière sur les secteurs de l'Ile Aux Marins et de l'Anse à Henry, permettant de disposer de droit de préemption sur ces sites nous réjouit. C'est le début, nous l'espérons, de la mise en place d'une vraie politique d'aménagement et de protection de notre territoire.

« Sur cette question, il est évident que la majorité aura tout notre soutien. En effet, sans faire de chauvinisme nous pouvons affirmer que notre mouvement a été dans ce domaine le premier à affirmer la nécessité de protéger notre patrimoine au sens large du terme. Depuis 2000, nous ne faisons qu'alerter les pouvoirs publics sur les méfaits dus à l'absence de décision politique en la matière et les risques à venir. »

Vous pourrez retrouver sur ce site les nombreuses interventions sur ce sujet ainsi que le grand nombre de propositions émises par nous en périodes électorales et aux seins des deux collectivités où nous siégeons.

2 – Tarifs réduits aux associations de protection animale pour les prestations assurées par le Cabinet Vétérinaire

Nous sommes pour cette délibération qui tend à aider de manière complémentaire l'association « SPM3A » qui réalise, il faut le souligner, un boulot énorme sur Saint-Pierre.